

Association Foncière Pastorale de Celliers Mairie 73260 Celliers afp.celliers @gmail.com

Compte rendu de la réunion de bureau du 26 mars 2016

Cette réunion a fait l'objet d'une convocation en date du 24 février 2016

Présents: 4 - ANDRE Brigitte - BASSI-LEGER Monique - LEGER Fernand -- BOUTIN Monique

Excusés: 2 -ARNAUD Denys - GUILLARD Paul Absent: 1 NANTET Pouvoirs: 1 ARNAUD Denys

Secrétaire de séance : Monique BASSI-LEGER

Exploitants:

Deux exploitants n'ont toujours pas réglé leur loyer 2015, malgré une relance de la Trésorerie, Une saisie sur compte en banque sera effectuée par la Trésorerie.

Mad'Trail:

Les membres du Conseil Syndical approuvent le tracé du Mad'Trail 2016 et votent une délibération Une carte de l'ensemble du tracé sera affichée.

Chantier du Crozat:

Il se déroulera ce printemps.

Remise et signature des conventions :

Les conventions ont fait l'objet d'une remise à plat complète. Toutes les parcelles ont été définies en adéquation avec le périmètre de l'AFP validé par le préfet en 2014. Chaque exploitant dispose, annexé à sa convention

d'une liste de parcelles, d'une carte précise définissant son secteur, des zones de captage si besoin, et des conditions particulières propres à son secteur.

Les membres du bureau votent à l'unanimité la **délibération autorisant Monique BASSI-LEGER à signer les conventions.**

Ont signé une convention d'une durée de 5 ans (2016/2020) :

- <u>Ivano CADEDDU</u> pour le secteur situé entre la Thuile et la Chapelle, la Grande Zette et la Combe de la Valette
- Fernand NANTET pour Celliers Dessus, le secteur sur le Plan et l'Arpettaz
- Fernand LEGER pour le secteur de La Chapelle, dessous et derrière la Thuile.
- Le GPO pour les alpages de la chapelle et la Combe des Plans

Sont prêtes et en attente de signature :

Paul GUILLARD, Carole GRATTE, Suzanne NANTET

Chaque secteur fera l'objet d'un état des lieux réalisé dans les deux mois à venir. Ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion début mai.

Modification du Budget:

Il s'agit:

D'une facture de 2736 euros et non 2000 euros comme prévu pour la réalisation des cartes et des listes des parcelles réalisées par la SEA

Et d'une facture de 300 euros et non 450 euros pour la réalisation de 3 panneaux d'information.

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2016

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de la Présidente, décide à l'unanimité d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2016 :

INVESTISSEMENT- DEPENSES

C/2188 autres immobilisations corporels + 736,00 €
C/212 agencements et aménagements de terrain - 450,00 €
C/020 dépenses imprévues - 286,00 €

FONCTIONNEMENT- DEPENSES

C/022 dépenses imprévues - 310,00 € C/6281 concours divers + 310,00 €

Divers

Sur proposition des membres du bureau, compte tenu de la tache de travail incombant à la présidente il a été décidé de lui octroyer une indemnité forfaitaire annuelle. Les modalités seront discutées lors d'un prochain bureau.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est close à 12h00

La prochaine réunion est fixée au 07 mai 2016 à 9h00.

Monique BASSI-LEGER, Présidente